

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2010

Le huit juin deux mille dix à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Françoise HURABIELLE-PERE, Olivier SABLE, Francis LANDES, Vincent CHARLOT, Jean-Marc LACRAMPE, Elisabeth LAHORE, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Christophe CARRERE, Eric CAZABAT.

Procurations : François GAY à Françoise HURABIELLE-PERE, Nicole LE DIEU DE VILLE à Monique SEMAVOINE, Laurent JOUANLONG à Olivier SABLÉ, Nicole DUFAU à Francis LANDES, Jean-Marc DAUPHINOT à Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE à Gérard HEITZ, Roger PEDEFLOUS à Vincent CHARLOT.

Absents ou excusés : Annabelle ARACIL

La séance est ouverte à 20h00

Jean-Marc LACRAMPE est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation des écoles, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer des avenants avec les entreprises retenues afin de faire face à des travaux non prévisibles à l'origine mais qui s'avèrent nécessaires pour la bonne réalisation de l'opération de réhabilitation. Le montant total des avenants représente une augmentation du marché total de 14% tout en restant dans l'enveloppe prévisionnelle initiale (unanimité).
- Il décide de procéder à un alignement de voirie sur la rue Louis-Barthou, conformément à l'opération n°9 inscrite au PLU. Il s'agit d'une cession gratuite prévue à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (unanimité).
- Il décide également de dispenser deux propriétaires d'accomplir les formalités de radiation partielle des inscriptions qui grèvent leur terrain dans le cadre de leur cession gratuite à la Commune. (unanimité)
- Le Conseil municipal décide de renouveler deux emplois non permanents à temps non complet d'animateurs en vue de renforcer les services périscolaires de garderie et de cantine pour l'année scolaire 2010/2011. (unanimité)
- Madame le Maire est autorisée à signer une convention avec le restaurant McDonald's en vue de réduire la quantité des emballages abandonnés sur la voie publique. Les partenaires s'engagent mutuellement à mettre en œuvre un certain nombre de mesures afin d'améliorer la propreté de la voirie et des espaces publics de la Commune. Dans le cadre de ce partenariat, six poubelles spécifiques, dont deux financées par la Commune, seront installées dans des points stratégiques du territoire communal (unanimité).
- A la suite de la rétrocession par la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées aux communes de la totalité de la compétence action sociale en matière de transports, l'ensemble des communes se sont mises d'accord, dans un souci d'harmonisation, pour appliquer une tarification sociale uniforme sur tout le territoire de l'agglomération. Invité à se prononcer sur cette proposition, le Conseil municipal a adopté le projet de tarification commune. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2010, la carte annuelle de transport coûtera 10 euros aux bénéficiaires de la CMU et leurs ayants-droits et, à condition de ne pas être imposables, aux demandeurs d'emplois, aux personnes âgées de plus de 65 ans ainsi qu'aux personnes handicapées dont le taux d'invalidité est supérieur à 80%. Par ailleurs,

dans un souci de favoriser l'accès aux transports publics du plus grand nombre, les personnes âgées de plus de 65 ans imposables pourront également bénéficier de l'accès au réseau moyennant l'acquittement d'un droit d'accès annuel au service d'un montant de 50€. Madame le Maire est autorisée à signer la convention correspondante avec la STAP (unanimité).

- La décision est prise de réévaluer le loyer d'un pavillon communal sis au 10 rue Jules-Ferry à la faveur d'un changement de locataire. En effet le loyer actuel d'un montant de 352.32 euros ne correspond absolument plus au prix du marché locatif actuel. Le montant mensuel du loyer est donc fixé à 650 euros hors charges à compter du 1^{er} août 2010 (unanimité).
- Le Conseil municipal entérine des modifications dans la composition de ses commissions de travail. Ainsi, Mme Françoise HURABIELLE-PÉRE intègre la commission des finances et Monsieur Gérard HEITZ la commission travaux. Monsieur Eric CAZABAT, quant à lui, se retire de la commission social/solidarité et intègre la commission urbanisme et la commission travaux (unanimité).
- Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel présenté par le SIEP de Jurançon sur la qualité du service public de l'eau potable distribuée en 2009.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil municipal des difficultés rencontrées par la Maison de retraite Saint-Léon pour la mise en conformité du bâtiment aux normes de sécurité. L'ADGESSA, gestionnaire de la structure a mené des études qui ont démontré que le coût de réhabilitation était plus élevé que la construction d'un nouveau bâtiment. Cette dernière solution nécessite de trouver un terrain d'une superficie minimum de 10000 m². Aussi, Madame le Maire a mis en relation l'ADGESSA avec un propriétaire de la Commune dont le terrain serait susceptible, compte tenu de sa superficie et sa situation géographique, d'accueillir le projet.

Elle précise que ce dossier lui tient très à cœur et qu'elle est déterminée à se battre pour conserver la maison de retraite Saint-Léon sur le territoire de Mazères-Lezons.

- Madame le Maire informe également le Conseil municipal qu'à la suite de la réunion publique qui s'est tenue le 26 juin 2009 sur la transparence de la rocade, le comité de pilotage composé du Conseil général, du Syndicat Intercommunal contre les inondations du Gave de Pau, le bureau d'études Hydraulique-Environnement et la Commune s'est réuni à plusieurs reprises.

La dernière réunion a permis de présenter au Conseil général, qui en a accepté le principe, le tracé définitif de la digue. Ce dernier a été élaboré en concertation avec les agriculteurs et propriétaires des parcelles concernés par le projet. Le tracé définitif entraînera l'obligation pour la Commune de réaménager le parking du stade municipal ainsi que de déplacer le terrain de football d'entraînement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.